

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE FOURBANNE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

vendredi 1er avril 2016

Présents : David BRANGET, Stéphane BESNARD, Marie-Christine GRENET, Fabrice JOURNOT, Laëtitia JOURNOT, Isabelle MONTENOISE, Gérard MOUGEY, Rodolphe MULIN, Alain MICHELOT

Absents excusés : Nadine VERNEREY,  
Marlène BALLAND (Procuration à Gérard MOUGEY)

Secrétaire: Alain MICHELOT

1) IMPUTATION AUX ARTICLES 6232 ET 6257

La Trésorerie nous a adressé un courrier concernant le cas particulier des imputations au compte 6232 "fêtes et cérémonies" et/ou 6257 "réceptions".

Selon l'instruction M14, les dépenses engagées à l'occasion des fêtes ou cérémonies nationales et locales sont imputées au compte 6232 "fêtes et cérémonies", les frais de réception (organisés hors cadre de ces "fêtes et cérémonies" au compte 6257 "réceptions".

Une délibération doit définir le cadre des dépenses autorisées pour ces deux imputations car elle est réclamée par le juge des comptes.

**Seront imputées au compte 6232, les dépenses relatives à l'organisation des événements suivants:**

- D'une façon générale, l'ensemble des dépenses liées aux fêtes et cérémonies nationales (Noël, Nouvelle année, 8 mai, 18 juin, 11 novembre...) : arbre de Noël, cadeaux, jouets, cartes avantages jeunes, prestations de spectacle, cocktails, repas, fleurs...
- Les fleurs, gravures, médailles, coupes et autres présents offerts à l'occasion de divers événements notamment lors de mariage, décès, naissances, départs à la retraite, repas des anciens, repas des conseillers, récompenses sportives, culturelles... ou lors de réception officielles.
- Autres dépenses liées aux cérémonies à caractère public et général.

**Seront imputées au compte 6257, les dépenses relatives à l'organisation des événements suivant :**

- Réunion Conseil
- Réunion de commissions
- Les frais de restauration à l'occasion d'évènements ponctuel (nettoyage village, baume au cœur).



#### 4) BUDGET PRIMITIF 2016

##### ➤ les 3 taxes communales

Vu l'équilibre des comptes, nous n'avons pas augmenté les taxes en 2014 et 2015,

En 2015, les taux étaient les suivants :

Habitation soit un taux de 15,57%  
Foncier bâti soit un taux de 6.29%  
Foncier non bâti soit un taux de 15.78%

L'exposé du maire entendu le conseil municipal décide de garder les mêmes taux que ceux de l'année 2015.

Vote contre : 1                      Abstention : 0                      Pour : 9

##### ➤ Redevance assainissement

L'entretien de la station d'épuration nous coute à l'année :

chambre d'agriculture pour le suivi des bous : 1953.60 €  
Vidange de la station 660 x 2 = 1320 €  
**TOTAL DE 3273.60 €**

La redevance assainissement nous à rapporté en 2015 la somme de 4699.12 €

L'exposé du maire entendu le conseil municipale décide à l'unanimité l'augmentation de 2 %. Elle passe donc de 1.54 € à 1.57 €/m3.

#### Vote du budget

BUDGET PRIMITIF 2016 :

##### Section fonctionnement :

Recettes : 149899.59 €  
Dépenses : 68468.45 €  
Excédent : 81431.14 €

##### Section investissement :

Recettes : 69883.92 €  
Dépenses : 59880.02 €  
Excédent : 10003.90 €

Reconnait un excédent de fonctionnement de 81431.14 € et un excédent d'investissement de 10003.90 €.

Vote contre : 0

Abstention : 0

Pour : 10

**Le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2016.**

**5) DIVERS**

**HABITAT 25**

J'ai reçu le départ de Mr Mme MIELLE Cyril pour le 2 Mai 2016

Surface habitable : 80.96 m<sup>2</sup>

Loyer : 469.03 €

Charges : 77.64 €

L'appartement Habitat 25 T2 est reloué.

**COFORET**

Des dégradations ont eu lieu sur le chemin de SECHIN lors du débardage par l'entreprise COFORET. Une lettre avec AR leur a été envoyée leur demandant de remettre en état le chemin, nous attendons une réponse de leur part.

**COMMISSIONS POUR FUSION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES**

Christine GRENET s'est inscrite à la commission ENVIRONNEMENT

Laëtitia JOURNOT s'est inscrite aux commissions FONCTIONNEMENT et EDUCATION.

La séance est levée à 10 heures 45.

Le MAIRE de FOURBANNE  
Laëtitia JOURNOT